



Projet d'accueil au sein des plaines de vacances Gesves EXTRA asbl Avril 2023

Gesves EXTRA est une association d'opérateurs gesvois de l'accueil durant le temps libre des enfants. Elle est active dans le cadre de l'accueil des enfants avant et après les cours durant l'année scolaire ainsi que lors des journées pédagogiques sur l'entité de Gesves.

Les plaines de vacances sont une réponse à un besoin identifié dans le cadre du programme CLE de la commune, constatant le manque ou l'absence d'accueil lors de certaines périodes de vacances.



Gesves EXTRA est une association, agréée par l'ONE (ATL et Centres de vacances)

S.S. : Rue de la Pichelotte 11A à 5340 Gesves – info@gesvesextra.be

Coordinatrice administrative : COLLIN Isabelle

Coordinatrice pédagogique : SOUMILLION Marie

083/670.203 - 0491/36.05.78

DEXIA : BE66 0682 4793 3643 – RPM Namur 891.066.645

Projet Pédagogique des Plaines de vacances Gesves EXTRA asbl

Ce projet est lié au projet pédagogique global de l'asbl Gesves EXTRA consultable, notamment, via notre site : <http://www.gesvesextra.be/>

Ils s'articulent logiquement autour des **valeurs défendues par Gesves EXTRA** : respect, ouverture, coopération et en priorité celles de liberté, de participation et d'autonomie ;

- **Liberté** : Tout enfant a besoin de souffler, de se reposer, de jeter un regard différent pour mieux profiter de ses apprentissages.
Le secteur de l'accueil temps libre (ATL) est un espace-temps pour cela.
C'est l'occasion pour lui de poser des choix au sein de sa structure d'accueil... qu'il ait ou non choisi d'être là.
- **Autonomie et Participation** : Toute sphère éducative a pour mission de rendre l'être humain acteur et responsable dans une structure ouverte sur son environnement. Le temps des vacances s'inscrivant dans le temps « libres », il importe que chaque enfant, chaque jeune, seul et avec le groupe, vive au quotidien ces valeurs.

Nos convictions :

- **La communication** entre **l'équipe, les enfants et les parents** est au cœur de tout accueil durant le temps libre, dont les plaines de vacances.
Chaque animateur-trice tient compte des réalités et valeurs propres aux familles ;
- La collaboration et le développement de **partenariats** sont des outils de valorisation de l'accueil et de l'animation des enfants ;
Gesves EXTRA est en étroite collaboration avec la commune de Gesves dont elle est un membre actif de la CCA, notamment.
De même, un partenariat formel existe avec toutes les écoles de l'entité. Ponctuellement, nous interagissons avec des associations locales : clubs sportifs, compagnons du Samson, ...
- La **responsabilisation** des animateurs comme des enfants est un préalable indispensable à l'adaptation des règles construites en fonction des endroits dans lesquels nous animons (écoles, locaux communaux, sorties, ...) ;
- L'ATL, dont les plaines de vacances, exige une **démarche professionnelle** dans ses pratiques. **La préparation des plaines** dans ce que l'enfant va faire mais aussi de ce qu'il va y vivre en est un élément observable ;
- L'enfant a **besoin de jouer et aussi de se reposer, d'être accueilli et sécurisé**, d'être reconnu et valorisé, d'exprimer ses envies et d'être écouté.
Les plaines de vacances sont des espaces-temps particulièrement propices pour que chaque enfant s'exprime dans ce qu'il veut faire, dire et vivre ;
- **L'enfant gagne à évoluer au sein d'un groupe**. La plaine est un lieu d'intégration et d'acceptation des autres et de leurs opinions.
- Les animateurs-trices sont polyvalent-es dans leurs compétences et leurs savoirs.
Ils-elles sont des modèles pour les enfants, dans les actes qu'ils-elles posent et dans l'image qu'ils-elles renvoient ;

C'est pourquoi, en organisant des plaines de vacances, Gesves EXTRA souhaite :

Permettre à chacun-e de se construire globalement

- en adaptant les programmes d'animations au rythme et aux capacités des enfants ;
- en accueillant les enfants dans des groupes structurés ;
- en responsabilisant chacun-e dans le cadre d'animations et en incitant à participer de façon globale et active ;
*Chaque animateur-trice, volontaire ou permanent-e, participe à la préparation de la plaine et anime ponctuellement un groupe d'enfants en responsabilité entière.
Les enfants sont invités à proposer leurs idées et à donner leur avis, notamment lors des conseils d'enfants. La gestion de l'ordre des espaces est une responsabilité partagée.*
- en développant l'écoute et la prise de parole, lors des moments d'échanges, de jeux ;
- en participant à la mise en place de certains jeux ou à certains rituels de la journée ;
- en offrant un cadre sécurisé où l'enfant peut prendre toute sa place ;
Si le risque zéro n'existe pas, les moyens sont mis pour permettre aux enfants de grandir : encadrement plus élevé que les normes ONE, infrastructures adaptées aux enfants, temps spécifique pour aborder cela avec l'équipe d'animation lors des préparations...
- en organisant l'espace en plusieurs lieux d'action.
*Certains espaces sont octroyés à des temps calmes (sieste), d'autres pour des activités culinaires, ludiques...
Nous avons la chance d'avoir une plaine de jeux extérieure disponible et à proximité de nos locaux.
Nous jouissons d'espaces plus boisés nous permettant d'organiser de grands jeux extérieurs.
Pour les activités plus sportives demandant matériel et/ou espaces plus spécifiques, nous pouvons bénéficier du hall omnisport.*

Accueillir et mettre en place des échanges entre enfants et animateurs-trices

- en privilégiant les contacts par des échanges et des animations permettant aux enfants de tisser des liens ;
- en instaurant des temps d'échanges afin de pouvoir communiquer sur la vie du groupe et sur les projets futurs ;
*En début de plaine, une charte reprenant des règles de vie est établie ensemble (animateurs-trices et enfants). Ce sont les enfants qui amènent et proposent les règles à suivre, la façon de les appliquer... et les sanctions éventuellement encourues.
La manière de les présenter et de les mettre en forme peuvent donc varier de semaine en semaine de plaine.
Un « conseil d'enfants » est initié à la fin de chaque journée : les enfants y donnent leur avis sur le respect de la charte et de la vie en groupe mais aussi sur les activités pour permettre aux animateurs-trices de se remettre en question.*
- en proposant des journées d'animation inter-réseaux lors de plaines d'été afin de créer des partenariats et s'intéresser à d'autres pratiques

Organiser des temps d'accueil et de loisirs autonomes

- en mettant à disposition des enfants un grand choix de jeux de société (et un adulte pour les expliquer et/ou pour jouer avec eux) ;
- en proposant des activités et un matériel variés pour des loisirs créatifs.

Animer des temps d'accueil et de loisirs en groupe

- en organisant des temps où l'ensemble du groupe fait une activité commune ;
- en proposant des projets à court ou long terme ;
- en organisant des jeux collectifs qui favorisent la confiance en soi, la connaissance de l'autre et la coopération ;
- en proposant des semaines thématiques, unissant les enfants autour d'un univers et d'objectifs communs ;
- en proposant des sorties pédagogiques et/ou ludiques qui permettent aux enfants de quitter le cadre physique habituel de la plaine.

Valoriser les enfants au travers de leurs actes

- en mettant en avant leur(s) réalisation(s) ;
- en proposant des temps de parole collectifs et un « conseil d'enfants » ;
*Animateurs-trices et enfants sont invités à privilégier des feed-back positifs et à souligner les comportements positifs au sein du(des) groupe(s).
Le Conseil d'enfants est un temps formel structuré par les animateurs-trices permettant aux enfants de s'exprimer vers le groupe : « Je remercie » « Je dénonce » « Je propose »*
- en favorisant la coopération entre les enfants ;
Des jeux favorisant la dynamique de groupe et la coopération sont organisés, particulièrement en début de plaine.
- en associant les parents pour souligner les actes positifs en présence de ceux-ci.

Ancrer les plaines de vacances dans l'environnement proche des enfants

- en permettant aux enfants d'élargir leurs réseaux sociaux et leurs horizons ;
Ouvertes à tous-tes, nos plaines de vacances permettent la rencontre d'enfants qui ne fréquentent pas les mêmes écoles.
- en participant et en étant à l'écoute des enjeux partagés au sein de la CCA communale ;
Nos coordinatrices (pédagogique et administrative) participent activement aux réunions des Commissions Communales de l'Accueil (CCA) et peuvent, de cette façon, faire lien avec les animateurs-trices, présent-es sur le terrain.
- en gérant nos pratiques et notre utilisation de « consommables » avec les enfants, en adéquation avec le projet « Zéro déchet » de la Commune ;
- en utilisant les ressources fournies par les lieux qui nous entourent ;
*Nous faisons régulièrement appel à la blanchisserie du Samson pour l'entretien des vêtements et autres accessoires nécessaires à nos activités.
Nous allons chercher des légumes chez les Compagnons du Samson pour la soupe et autres repas.*
- en faisant vivre cette expérience d'animation et d'engagement aux nouveaux-elles animateurs-trices de la localité ;
- en développant des collaborations avec d'autres acteurs-trices de l'animation, (magicien, nature, ...) afin de proposer des animations variées ;
- en travaillant étroitement avec la Commune ;
*Nous bénéficions ponctuellement du bus communal pour nos sorties.
Nous profitons également de locaux communaux pendant et hors vacances scolaires.*

Organiser des vacances accessibles à TOUS les enfants

- en proposant des prix abordables pour chaque famille ;
Des réductions sont accordées sous certaines conditions et la PAF ne doit jamais être un frein à la participation des enfants. Des aménagements sont possibles en lien avec la coordination de l'asbl Gesves EXTRA et/ou du CPAS communal.
- en accueillant des enfants à besoin(s) spécifique(s) (porteur d'handicap, nécessitant un suivi médical, primo-arrivant...) dans une démarche d'inclusion ;

en favorisant la bonne intégration de chacun-e, par des jeux et via des objectifs communs ;

- en permettant aux enfants d'élargir leurs réseaux sociaux et leurs horizons ;

Ouvertes à tous-tes, nos plaines de vacances permettent la rencontre d'enfants qui ne se rencontreraient pas par ailleurs.

- en personnalisant notre approche pour chaque enfant, en fonction de ses attentes, de ses envies, de sa personnalité et de sa famille.

Règlement d'Ordre Intérieur des plaines de vacances Gesves EXTRA Asbl

1. Ouverture

Les activités se déroulent de 9h à 16h.

Un service d'accueil gratuit est organisé de 7h30 à 9h et de 16h à 18h.

2. Lieu d'accueil

Celui-ci est précisé dans les flyers d'informations et sur le site www.gesvesextra.be

Il s'agit toujours des locaux de l'Asbl : 11 A rue de la Pichelotte, 5340 Gesves.

3. Inscription et participation financière

L'inscription se fait pour une semaine entière, le projet d'animation étant construit sur cette base. Elle se fait exclusivement via notre site www.gesvesextra.be.

Une permanence pour les inscriptions aux Plaines de vacances se tient dans nos bureaux, auprès de la Coordination, pour tout complément d'information et/ou aide à l'inscription avec les parents éprouvant des difficultés avec le formulaire informatisé.

La P.A.F. est précisée avant l'inscription (Site, Flyer - 65€ par enfant/semaine en 2023) ; elle comprend tous les frais d'animation : accueil, assurances, sorties éventuelles, soupe à midi.

Le montant est adapté pour les semaines de moins de 5 jours.

La P.A.F. doit être versée sur le compte de l'asbl Gesves EXTRA, avant le début de la plaine, au n° de compte : DEXIA : BE66 0682 4793 3643

avec les NOM et Prénom des enfants + date de la semaine en communication.

A la réception de la demande d'inscription et du paiement anticipé, un document appelé SESAME est communiqué attestant de l'inscription effective.

Ce document sera demandé lors de l'accueil par un membre de l'équipe d'animation.

Sans inscription (et donc sans SESAME), l'équipe ne peut garantir l'accueil de l'enfant.

Les responsables de l'enfant communiquent les informations médicales (via la fiche santé demandée lors de l'inscription) permettant à l'équipe d'animation de mettre en place toutes précautions particulières à l'égard de chacun-e.

Lors de l'inscription d'un enfant ayant des besoins spécifiques, une rencontre avec la coordination et l'équipe est nécessaire pour assurer un accueil de qualité pour lui et le groupe.

Notre capacité d'accueil peut être limitée en raison des infrastructures et/ou de l'équipe d'animation disponible. Par ailleurs, les inscriptions « rapides » facilitent notre organisation et la qualité de l'accueil. Ne tardez pas ! Les inscriptions sont acceptées (SESAME) dans l'ordre d'arrivée (Inscription ET paiement).

4. Réductions et remboursements

Toute inscription rapide donne droit à une **réduction de 5€/enfant/semaine**.

La réduction est octroyée SI le formulaire ET le paiement sont reçus 21 jours calendrier avant le début de la plaine (Avant le 1^{er} juillet pour les plaines d'août.)

La 2^e inscription à une semaine de plaine d'un enfant vivant sous le même toit bénéficie d'une **réduction de 5 € supplémentaires** ; cette réduction s'élève à 10 € à partir du 3^e enfant.

Sur base d'un certificat médical remis dans les 7 jours calendrier, l'absence à **une journée de plaine est remboursée 8 euros**.

Sans certificat médical, aucun remboursement ne pourra être effectué.

En cas d'annulation formelle communiquée par écrit à la coordination (info@gesvesextra.be ou remise en mains propres contre attestation de réception) :

- la totalité du montant est remboursée si l'annulation est faite 2 semaines (14 jours calendrier) avant le début de la plaine ;
- à l'exception de 10 € de frais administratifs, la totalité du montant est remboursée en cas de désistement reçu entre 13 jours calendrier et la veille du début de la semaine de plaine concernée.

5. Communication et contact

Des permanences sont assurées dans nos bureaux chaque jour. Nous vous répondons avec plaisir :

- Via courriel : info@gesvesextra.be
- Via téléphone : 083 670 203 ou 0491 360 578

6. Moyens de transport

Chaque enfant arrive à l'accueil par ses propres moyens.

Des animations peuvent être organisées dans les bois environnants voire en-dehors de Gesves. Certains déplacements peuvent dès lors se faire en bus « sécurisé ». Les enfants sont tous obligatoirement assis et attachés. Deux animateurs-trices, au moins, les accompagnent pour prendre les présences et vérifier que tout va bien.

L'inscription à la plaine implique l'accord tacite pour ces déplacements.

Lors des « sorties », les animateurs-trices ainsi que les enfants portent une vareuse réfléchissante.

7. Repas

Les enfants apportent leur dîner (tartines, pistolets, sandwiches ...) placé au réfrigérateur.

Un repas est parfois organisé et préparé par les enfants. Dans ce cas, les aliments sont fournis par l'Asbl. Sauf avis contraire, de la soupe est proposée le midi.

De l'eau est mise à disposition dans les infrastructures où les enfants peuvent gratuitement se servir suivant leurs besoins. Aucune collation n'est fournie par Gesves Extra.

8. Groupes d'âge

Les enfants sont répartis en petits groupes. Ces sous-groupes sont formés en fonction de la réalité du groupe et non en fonction de tranches d'âge prédéfinies.

En fonction des aptitudes de l'enfant et de ses attentes, l'intégration au sein d'un sous-groupe plutôt qu'un autre peut être envisagée en concertation avec l'équipe d'animation et les parents.

9. Vie quotidienne

Tout participant vient vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

- La participation :
Rangement et ordre sont de la responsabilité des participant-es (animateurs-trices et enfants). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (ateliers, orientation d'un jeu, choix d'activité, charte de vie commune permettant d'intégrer/construire les règles,...)

- Le respect :
L'accent est mis sur la politesse et la communication.
Des moments d'écoute des enfants sont organisés, entre autres lors de petites réunions en fin de journée ou en fin de semaine.
Le respect de soi et de l'autre passe également par le respect des choses : les locaux, le matériel, ...
Interdiction absolue d'apporter à la plaine des objets tranchants et contondants (couteau, canif, ...).
L'utilisation du GSM durant les activités perturbe la vie de groupe. Le GSM est strictement interdit sur la plaine pour les participant-es..
L'asbl Gesves EXTRA n'est pas responsable de la perte d'objets de valeur.
- La vie inter-âges :
La plaine accueille de grandes tranches d'âge. Si la plaine est organisée pour que les enfants vivent leurs vacances avec des enfants de même âge, nous pensons que chaque enfant peut grandir au contact de l'autre. Des activités inter-âges sont organisées ponctuellement.

10. Horaire d'une journée type

Cet horaire permet de se faire une idée de la manière dont la journée s'organise mais n'est pas pour autant figé. Il est donc susceptible d'être modifié en fonction du projet d'animation.

7h30-9h :	Accueil du matin
9h-12h :	Activités – jeux
12h-14h :	Temps de midi + temps libre
14h-16h :	Activités – jeux
16h-16h30 :	Rangement + Goûter
16h30-18h :	Accueil du soir

11. Encadrement

La Plaine de Vacances est placée sous la responsabilité générale de la Coordinatrice pédagogique de l'asbl.

Les activités quotidiennes d'animation des enfants sont assurées par des **animateurs-trices qualifié-es ou encours de formation**, suivant le décret du 21 septembre 2001 modifié en 2009 (Infos : www.centresdevacances.be). Les équipes d'animation sont constituées de volontaires et de permanent-es de l'asbl. Tous agissent en personnes responsables, quel que soit leur statut.

Au moins un-e animateur-trice sur trois est qualifié-e.

Ils-elles sont au nombre minimal d'un-e animateur-trice pour douze enfants (de plus de six ans) et un-e animateur-trice pour huit enfants (de moins de six ans).

On y retrouve :

- La coordination de Plaine
La coordination de la plaine est confiée à un-e coordinateur-trice qualifié-e en centre de vacances. Il-elle est âgé-e d'au minimum 18 ans ;
Il-elle est le-la garant-e du projet d'accueil de la plaine ;
Lors des réunions de préparation, il-elle coordonne l'orientation globale des projets d'animation en collaboration avec l'équipe d'animation ;
Durant la présence des enfants, il-elle est également un-e animateur-trice ! ; Il-elle est garant-e de la bonne exécution des projets d'animation définis ;
A cet effet, il-elle organise régulièrement un débriefing avec les animateurs-trices.
- Les animateurs-trices
Qualifié-es ou en cours de formation prioritairement, ils-elles préparent leurs activités et sont présent-es aux réunions de préparations collectives ;

Ils-elles animent quotidiennement un groupe d'enfants, en équipe, et assurent la surveillance des enfants durant les temps de vie.

- Le-la coordinateur-trice pédagogique

Il-elle assure la cohérence pédagogique entre les différents projets d'animation organisés ;

Il-elle organise pédagogiquement les projets d'animation en amont des plaines en concertation privilégiée avec le-la coordinateur-trice de plaine ;

Il-elle met en place les évaluations en aval des plaines et leur suivi en concertation privilégiée avec le-la coordinateur-trice de plaine ;

Il-elle construit une dynamique de groupe avec tou-tous les animateurs-trices, permanent-es ou volontaires, dans un esprit de convivialité et de réflexion ;

Il-elle peut faire partie de l'équipe d'animation. Lorsqu'il-elle ne l'est pas, il-elle reste le contact privilégié du-dela coordinateur-trice de plaine.

- Le-la coordinateur-trice administratif-ve

Il-elle est le contact administratif avec les parents, surtout avant et après la plaine ;

Il-elle assure le suivi des inscriptions (sésame, paiement, remboursement si nécessaire) ; Il-elle est le lien entre les instances de l'asbl et l'équipe ;

Il-elle coordonne les horaires des animateurs-trices et leur présence sur le terrain Il-elle définit le budget pour chacune des plaines ;

Il-elle assure les réservations du bus, locaux et sorties.

12. Assurance et Accident

Durant les plaines Gesves EXTRA, les participant-es sont couvert-es en accident corporel et en responsabilité civile. Notre assurance couvre les accidents ou dégâts qu'un enfant occasionnerait à un tiers pendant une activité.

Notre assurance (ETHIAS) prend en charge les frais médicaux et autres, dus à un accident survenu pendant les activités.

Ces frais sont couverts pendant et après les animations.

En cas d'accident, les parents seront avertis en priorité. Le-la coordinateur-trice de plaine rédigera les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie.

Notre assurance intervient, bien sûr, en complément du remboursement de votre mutuelle.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice de l'asbl au 083 / 670 203 ou 0491 / 36 05 78 ou par mail via : info@gesvesextra.be

13. Informations administratives

- Si votre enfant suit un **traitement médical**, il doit avoir les médicaments nécessaires et la prescription médicale ainsi que l'accord du médecin signé. Ceci est à préciser dans les informations médicales communiquées à Gesves EXTRA.

- Les centres de vacances Gesves EXTRA sont **agrés par l'ONE** dans le cadre du Décret Centres de vacances. Une **attestation fiscale** vous sera communiquée automatiquement au mois de mai de l'année civile qui suit la plaine de vacances.

- Certaines mutuelles interviennent dans le coût de notre plaine de vacances.

Renseignez-vous ! Nous pouvons vous fournir une **attestation de participation** sur simple demande.

- Gesves EXTRA respecte une **politique de confidentialité** en lien avec le RGPD. Celle-ci est disponible sur notre site et sur simple demande. Les données encodées ne sont jamais cédées à des tiers et sont exclusivement destinées à assurer un accueil de qualité ainsi qu'à l'information des personnes qui nous confie les enfants.